

Course Club Vitesse et 300 KM de Rouen Endurance

Circuit Lucien Lebreton – Anneville-Ambourville - Samedi 10 Octobre 2015

Organisateur : ASK Rouen 76 (Inscriptions : Claude WALLECAN tél. 06 79 45 85 88)

Organisation : Cette épreuve est organisée le Samedi 10 Octobre 2015 sur le circuit permanent d'Anneville – Ambourville, longueur 1217 m, homologué en catégorie 1, sous le numéro 76 13 15 0909 E11 A 1217.

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA, aux règlements Coupes de marques, et au présent règlement particulier (voir tableau au dos). L'organisateur a souscrit auprès de la FFSA une police d'assurance « Manifestation sportive ».

1 - COURSE CLUB

Article 1-1 : Pilotes admis :

* **Non licencié(e)s** munis d'un **Certificat médical de Non contre-indication à la pratique du karting** et achetant au circuit, le matin de la course, un « Titre de Participation National Course Clubs Karting » à **38 €**.

* **Licencié(e)s** « National Entraînement Course Club Karting toutes catégories ».

* **Licencié(e)s compétition** « Nationale Concurrent Conducteur Karting toutes catégories ».

Article 1- 2 : Catégories : Minikart (Volant or ou argent pour les 6 et 7 ans), Minime, Cadet, OPEN (100 et 125cc sans boîte de vitesses), OPEN avec boîte de vitesses. Marque et type de Pneus libres (3 AV + 3 AR max) Pneus pluie pour catégories les autorisant. Dans chaque catégorie, 1 Classement A (Licences compétition) et 1 Classement B (Licences Entraînement et Titres de participation National Course Club karting).

Article 1- 3 : Grilles de départ :

Manche qualificative : Suivant le classement des Essais chronométrés.

Pré-finale : Suivant clt de la manche qualificative, **Finale** : Suivant classement de la pré-finale

Article 1- 4 : Classement :

Le classement de la course Club sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

Article 1- 5 : Dotation : Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie A et B.

Article 1- 6 : Engagement : 65 € Chèque à l'ordre de « ASK Rouen 76.
(35 € pour les mini-karts)

Horaires : Voir en annexe

2 - 300 KM DE ROUEN (15 ans minimum dans l'année, 14 ans pour Nationale et KFS100)

Article 2-1 : Pilotes admis : La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence Compétition ou Entraînement en cours de validité, aux Titres de participation Journée (avec expérience suffisante) et aux pilotes licenciés d'un pays de l'UE ou assimilé. Le nombre de pilotes par équipage est libre.

Article 2 - 2 : Catégories 300 km (1 Feu de gabarit obligatoire sur chaque ponton) :

- Catégorie « Nationale » et KFS 100cc.

- Coupes de marque 2 temps agréées par la FFSA.

- Open (KF, Moteurs 125cc 2 temps, 250cc 4 temps, avec ou sans embrayage, mais sans BV)

Maximum de 48 équipages engagés sur l'épreuve. Au cas où il serait reçu plus de demandes d'engagement que la capacité du circuit (48), il sera retenu en priorité les équipages s'étant acquittés de leur droit d'engagement.

L'épreuve se déroulera sur 300 km, soit 247 tours, ou 4 Heures maxi.

RELAIS : La durée d'un relais est limitée à 45 minutes maximum.

4 ravitaillements minimum en carburant (Changement de pilote non obligatoire).

Le premier équipage ayant atteint les 247 tours ou celui ayant parcouru le plus grand nombre de tours après 4 heures de course, sera déclaré vainqueur.

En cas de panne, 1 pilote et 2 mécaniciens maxi, sans chariot, pour ramener le kart aux stands.

En cas d'incident pendant la course des 300 km, la procédure « Slow » sera appliquée.

Article 2 - 3 : Matériel : Pour toutes les catégories, l'équipage pourra disposer d'un châssis, 2 moteurs, 6 Pneus slicks (3 AV et 3 AR), 6 pneus pluie (3 AV et 3 AR).

Pneus NON fournis par l'organisateur.

Il sera possible d'échanger auprès du contrôle technique un pneu marqué par un autre pneu d'une taille différente et ce, à condition que le pneu marqué à changer n'ait pas servi. Le pneu changé sera conservé au contrôle technique jusqu'à la fin de la course.

Les commissaires techniques se réservent la possibilité de peser chaque kart avec son pilote, pendant l'épreuve. Un panneau « Pesée » sera présenté au pilote qui devra passer à la balance dans les 3 tours suivants. Il lui sera alors interdit de faire un arrêt à son stand. Le temps d'arrêt à la balance sera de **2 minutes** pour chaque pesée (Temps 0 = Pilote debout à côté de son kart) Possibilité de devoir démonter le réservoir. Non-respect de la pesée, pénalité de 5 tours.

Article 2 - 4 : Positions de départ : Les positions seront déterminées par essais chronométrés.

Article 2 - 5 : Particularités techniques : (Pesée sans réservoir à l'arrivée)

Lest inamovible : Fixé par au moins 2 vis de diamètre 8 mm avec écrous freinés.

Lest amovible : 3 Plaques maximum de 3,3 kg chacune fixées par goupilles.

Repérage : Galon de couleur sur le bras gauche de la combinaison du pilote.

Lests → Voir articles 4.1.8 et 4.1.9 du règlement FFSA Endurance.

Ravitaillement par changement de réservoir interdit – Remplissage par gravité avec bidon métallique (H. maxi = 1,5 m / sol), muni d'un tube de remplissage.

Article 2 - 6 : Classements :

300 KM : Outre le classement **Scratch**, il sera établi **3 classements** :

Open, Coupes de marque 2 temps, Catégorie « Nationale et KFS 100cc ».

Article 2 - 7 : Horaires → Voir en annexe.

Article 2 – 8 : Officiels

Directeur de course :	Jean-Charles DUMONT	licence 60 837
Directeur de course adjoint	Franck VASSEAU	licence 102 101
Président Commissaire sportif :	Jean LENORMAND	licence 63 142
Commissaire sportif :	Candido De SOUSA	licence 102 195
Commissaire sportif :	Nathalie LETNIOWSKA	licence 190 652
Commissaire sportif :	Philippe SEYER	licence 139 600
Commissaire technique :	Daniel JACQUEMOT	licence 47 878
Commissaire technique :	François ONFROY	licence 169 806
Commissaire technique :	Patrick LEROUX	licence 162 240
Commissaire technique stagiaire :	Olivier CHAUMIER	licence 102 547
Responsable des commissaires :	Jean-Louis PILLET	licence 58 984
Responsable chronométrage :	Michel CHAPELLE	licence 66 684
Responsable chrono. ASK :	J-Christophe PREVEL	licence 73 969
Médecin :	Docteur Xavier BERENI	licence 198 202

Article 2 – 9 : Stands : Les emplacements dans les stands seront décidés par l'organisateur.

EXTINCTEUR POUDRE 6 KG OBLIGATOIRE DANS LE STAND POUR CHAQUE EQUIPAGE

Article 2 - 10 : L'accès des stands sera strictement réservé aux licenciés karting.

Toute personne non-licenciée présente dans un stand fera l'objet d'un avertissement pour l'équipage, au 2^{ème} avertissement 5 tours, au 3^{ème}, exclusion de la course.

Article 2 – 11 : Remise des prix : Trophées, Coupes

Article 2 – 12 : Engagement par équipage : 186 € (Chèque à l'ordre de ASK Rouen 76)